



Communiqué

Les producteurs de porcs sont encouragés à examiner la proposition du nouveau règlement fédéral sur les aliments pour le bétail

Ottawa, le 16 mars 2000 – «Les producteurs de porcs qui fabriquent des aliments médicamenteux pour le bétail pour leurs propres animaux devraient examiner attentivement le projet de règlement que propose le gouvernement fédéral, dit Edouard Asnong, président du Conseil canadien du porc. Le CCP s'inquiète que les nouvelles règles rendent le coût du mélange des aliments médicamenteux à la ferme prohibitif.»

Le secteur porcin canadien a une bonne avance dans la mise en œuvre de son programme de l'assurance de la salubrité des aliments à la ferme, le programme d'Assurance de la qualité canadienne. Élaboré à partir des principes du HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), le programme AQC^{MC} contient bon nombre d'éléments visant les mêmes normes de contrôle de la qualité et de la salubrité, telles que celles sont prises en considération par le règlement fédéral proposé.

«Les producteurs de porcs dont la production a été certifiée comme conforme au programme AQC^{MC} devraient être exemptés de ce règlement», dit M. Asnong, qui nourrit des porcs à Pike River, au Québec. «Autrement dit, ils font face à la duplication des coûts liées à la conformité. Ce n'est pas juste pour ces petits mélangeurs d'aliments pour le bétail.»

Le Conseil canadien du porc a demandé que la période de commentaires soit prolongée au-delà du 5 avril afin de permettre aux nombreux producteurs de porcs individuels susceptibles d'être touchés d'examiner ces modifications proposées et d'évaluer les incidences sur leurs propres travaux agricoles. En demandant à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de prolonger cette période, le CCP a cité que, étant donné que le règlement s'appliquera à la grande majorité des éleveurs de porcs, le Conseil a besoin de plus de temps afin d'informer les producteurs et d'obtenir leur appui.

Le CCP communiquera avec le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de même qu'avec l'ACIA au sujet des projets de règlement, mais on encourage fortement les organismes provinciaux et les producteurs individuels à les examiner et à faire part de leur point de vue. On peut obtenir la proposition du règlement auprès des associations provinciales et du CCP ou le lire sur le site Internet de l'ACIA à l'adresse <http://www.cfia-acia.agr.ca/>.

Pour des renseignements :

Catherine Scovil
Martin Rice
(613) 236-9239

Edouard Asnong
Président
(450) 248-2375